



DECLARATION CFE-CGC AU CSE DU 15 MARS 2022

Monsieur le Président,

La CFE-CGC souhaite faire part au CSE d'un courrier à l'attention de la Direction de la Sécurité Sociale :

La FNEC CFE-CGC, Fédération syndicale de la CANSSM se permet par ce courrier de vous solliciter pour une situation qui nous paraît discriminante et injuste au sein de notre entreprise Filieris.

En effet, suite à la crise sanitaire que notre pays vient de traverser, grâce, entre autre, à son personnel soignant, le Premier Ministre et le Ministre de la Solidarité et de la Santé ont décidé de revaloriser leur rémunération par la signature du Ségur de la Santé en juillet 2020 puis 2021. Cette revalorisation touche largement l'ensemble des personnels soignants (aides-soignants, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé) ainsi que les professionnels médico-techniques et de la rééducation (kinésithérapeutes, manipulateurs radio, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens ou encore pédicure-podologues) de la fonction publique et des établissements de santé à but non lucratifs.

Notre entreprise, en janvier 2021, par décision unilatérale du Directeur Général a suivi ces recommandations du Ministère et revalorisé les métiers de ses personnels soignants, médicotéchniques et de rééducation des établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

Cependant, ont été exclus de ce plan de revalorisation logique des équipes soignantes de notre pays, les infirmiers diplômés d'état des centres de santé. Ils forment pourtant un maillon essentiel de notre offre de santé qui a joué son rôle à plein pour la prise en charge de notre population pendant la crise sanitaire et encore aujourd'hui en sortie de cet épisode sans précédent dans notre nation. A l'identique des personnels soignants de structures ils doivent pouvoir obtenir cette revalorisation de leur grille salariale de la même façon que leur collègue à diplômes équivalents.

Espérant que des réflexions iront dans ce sens au sein de la Direction de la Sécurité Sociale et du Ministère pour que l'égalité soit faite entre les différentes structures pour nos personnels soignants.

La CFE-CGC après sollicitation de la DSS avait obtenu une issue favorable à sa demande d'une échelle supplémentaire pour les pharmaciens annexe V, nous espérons une issue aussi favorable pour nos infirmières des centres de santé.

La bataille n'est pas finie, nous n'oublions pas tous les personnels n'ayant pas encore bénéficié de revalorisations salariales, la CFE-CGC continuera de se battre pour tous.

SITE INTERNET : www.cfe-cgc-fnem.fr

CONTACT : cfecgc.info.carmiost@sfr.fr ou cfecgc.filierisnord@gmail.com